



Prochains INForum,
5 octobre 2007
16 novembre 2007

détails en page 4

Commissions de préparation
à la nouvelle commune (suite
de la présentation)

Page 2

Résultats de la votation du 17
juin dernier sur le contrat de
fusion

Page 3

INFusion

Bulletin d'information gratuit sur la fusion des communes d'Anniviers

Septembre 2007 | 6

Les armoiries d'Anniviers: témoins de l'histoire

Pour tous, l'évidence même de nommer la nouvelle commune «Anniviers», nom de la vallée regroupant les six communes et leurs divers villages, stations et hameaux, n'a jamais été remise en cause.

Nous vous rappelons la signification des armoiries d'Anniviers. Loin de nous l'idée de reprendre les écrits qui retracent l'histoire du Val d'Anniviers – de nombreux ouvrages le font de fort belle manière – mais les armoiries sont le symbole visuel diffusé à

l'extérieur lors de toutes publications et courriers officiels. C'est donc l'occasion de ranger précieusement (pour les communes) les anciennes armoiries en rappelant leurs origines et de faire un peu mieux connaissance avec celles qui figureront sur le papier à lettre de la nouvelle commune dès le 01.01.09.

des sires d'Anniviers et les étoiles représentent les quatre anciens quartiers de la seigneurie.

d'or chargé d'un globe de sable, cintré du second.
A noter que St-jean emprunta le bouquetin aux armoiries des sires d'Anniviers et le globe aux armes de Grimetz pour rappeler que les communes partagèrent longtemps leurs destinées.

Edito

Un bref regard au passé pour mieux anticiper

Anticiper, maître mot de ce que doit être le travail d'une commune. Anticiper le développement de son territoire, anticiper les modes touristiques, anticiper la répartition des classes des écoles en fonction des naissances, anticiper la situation qui ne permet plus ou trop rarement aux jeunes de trouver du travail et un logement décent sur leur commune.

Or voilà, l'anticipation demande du temps. A la place d'agir, les communes doivent trop souvent réagir et c'est trop tard.

Afin d'éviter d'être débordée, la future commune d'Anniviers s'est dotée de nombreuses commissions (13 au total) chargées de la préparer. Les tâches réalisées en séances sont ardues et demandent du temps et de l'investissement personnel de la part des membres qui composent les commissions. Pour poursuivre la présentation de ces dernières, débutée dans l'INFusion n°5, vous trouverez sept commissions qui ont dés-

ormais pris leur rythme de croisière. Bref retour en arrière avec quelques informations données sur la signification des armoiries d'Anniviers, symbole visuel de la future commune. Les résultats des votations du 17 juin dernier sur le contrat de fusion et les quelques démarches effectuées depuis le dernier numéro d'INFusion vous sont également détaillés.

Dans ce nouveau numéro d'INFusion, pas d'appel à participer à une votation exceptionnelle mais une très cordiale invitation à assister aux deux forums mis sur pied par les communes d'Anniviers les 5 octobre et 16 novembre pour informer la population de l'avancement du travail et pour avoir votre avis sur les démarches en cours pour préparer la nouvelle commune. Les commissions s'ouvrent donc à la discussion, soyez présents!

Un incessant aller-retour entre leçons du passé et anticipation sur l'avenir.

Les Présidents d'Anniviers



«Parti de gueules et d'argent à 2 bouquetins affrontés de l'un dans l'autre».

Selon un courrier du 10 juillet 1973, adressé par l'archiviste cantonal de l'époque, M. Grégoire Ghika à un habitant d'Anniviers, l'on apprend que les armoiries appartenant à la famille noble d'Anniviers, peuvent, selon l'auteur de l'Armorial valaisan de 1946 M. L. Dupont Lachenal, convenir à la vallée d'Anniviers. Il est fait mention également que l'on trouve parfois le bouquetin d'or au lieu du bouquetin d'argent (blanc) mais héraldiquement, ce dernier est meilleur.



«De gueules au bouquetin d'argent passant sur trois coupeaux de sinople, surmonté de quatre étoiles du second (1, 2, 1)».

A noter que le bouquetin est emprunté aux armes



«D'azur au chamois élané de sable, la tête contournée, sur trois monts rocheux d'argent, accompagné d'une étoile d'or au canton senestre du chef».



«D'azur à un demi-globe senestre d'argent surmonté de deux pointes de diamant du même, au chef aussi d'argent chargé de quatre étoiles d'azur».

A noter que la commune porta longtemps dans ses armes un bouquetin, l'emblème du Val d'Anniviers, senestré d'un globe partagé d'or et accompagné en chef de six étoiles. Mais en 1945, les édiles rétablirent d'anciennes armoiries relevées sur un fourneau millésimé 1771 de la salle bourgeoise. Les étoiles d'azur symbolisent les quatre quartiers de la châtellenie d'Anniviers.



«De gueules au bouquetin saillant d'argent au chef



«D'azur à trois sapins de sinople fûtés au naturel, mouvant d'un listel d'or soutenant un taureau passant d'argent, brochant». Les armoiries modernes de cette commune portent un taureau, attribut de Saint-Luc, patron de la paroisse, et trois sapins se rapportant à l'étymologie latine de Saint-Luc: lucus signifiant forêt.



«De gueules au bouquetin saillant d'argent». Son emblème et ses couleurs, le bouquetin rampant d'argent sur champ de gueules, ont été empruntés aux armes des anciens seigneurs, les sires d'Anniviers.

Sources: Les communes valaisannes et leurs armoiries (Editions Ketty & Alexandre, 1985), Armorial valaisan, édition 1946 ; Nouvel armorial valaisan 1984 et Archives de l'Etat, M. Hans-Robert Ammann, archiviste cantonal. ■

Commissions de préparation à la

Dans l'INFusion n°5 du mois de juin dernier, six premières commissions mises en place afin de préparer la nouvelle commune vous ont été présentées. Dans cette édition, les tâches des sept autres vous sont décrites:

Aménagement du territoire:

au vu des dernières analyses du Service cantonal de l'Aménagement du Territoire, à l'exception de Vissoie, toutes les communes du Val d'Anniviers sont répertoriées dans la rubrique «nécessité d'agir». Les communes sont forcées de mettre en place des règlements.

Ceux-ci devront non seulement prendre en compte la problématique des résidences secondaires mais également la promotion des résidences principales ainsi que la gestion et le développement de résidences de tourisme et hôtelières.

Autorisation de construire et cadastre:

cette commission suit de près le travail de celle de l'aménagement du territoire et prépare un règlement de construction harmonisé qui maintiendra les spécificités de chaque village. Le règlement sera proposé, pour approbation, au futur conseil communal qui poursuivra les démarches d'homologation. Dans l'intervalle, les six règlements en place restent en vigueur. De plus, l'organisation des commissions techniques de constructions et taxation sera étudiée. Le regroupement des données cadastrales doit s'organiser au mieux et les teneurs de cadastre ont été invités à une séance spécifique à ce sujet.



La commission «Autorisation de construire et cadastre», prépare un règlement de construction harmonisé qui maintiendra les spécificités de chaque village.

Economie publique: le tourisme est le principal sujet traité. La nouvelle loi, en cours de préparation par le Conseil d'Etat valaisan, est suivie de près par la commission qui s'est déjà prononcée, avec l'appui de professionnels de la branche, sur une deuxième version du texte. Celle-ci régira notamment les flux financiers entre SD, Communes, OT, régions,... La commission proposera également aux autorités communales futures de mettre sur pied un dicastère du tourisme. Pour ce faire, de nombreuses rencontres avec les acteurs touristiques ont lieu et des ateliers participatifs ont

préparé les grands axes d'une politique touristique communale.

Agricole: cette commission recherche des solutions pour remplacer la perte de surfaces de fauche et imagine la situation de l'agriculture en Anniviers dans vingt ans. Une harmonisation des aides agricoles des six communes d'Anniviers devra être proposée. De plus, les préposés à la culture des champs et les contrôleurs de bétail devront être organisés de manière optimale.

Energie: cette commission existait avant la vota-

tion de novembre dernier, elle traite notamment des tarifs d'électricité, de l'utilisation de l'énergie gratuite et des potentialités de développement d'énergie propre et renouvelables dans la Vallée. Les projets des Forces Motrices de la Gougria SA sont suivis par cette commission.

Financière: l'activité a débuté au printemps 2006 déjà. Il s'agit de suivre le travail des autres commissions afin de récolter les informations financières et de les intégrer dans la proposition de gestion de la nouvelle commune. De plus, avec l'aide de la HES-Valais des réflexions

sont menées au niveau des compétences financières du nouveau conseil, des cautionnements, des relations bancaires, des bilans consolidés,... Pour rappel : les coefficients d'impôt et d'indexation, l'harmonisation des taxes et les montants d'aide à la famille ont été proposés dans le contrat de fusion et validés par les différents conseils.

Bourgeoisies et triage:

cette commission traite des futures relations entre la commune et les bourgeoisies et planifie la séparation des conseils des trois communes qui partagent le même conseil pour la bourgeoisie et la com-

nouvelle commune (suite de la présentation)

mune, à savoir Ayer, Chandolin et Vissoie. De plus, suite à la nouvelle politique de subventionnement des forêts (en cours de préparation), les subventions communales doivent être analysées. Si la fusion des communes municipales ne change en rien les relations avec le triage forestier qui reste un service «interbourgeoisial», c'est en revanche l'occasion de traiter de l'avenir des consortages (Niouc, Zinal, Cuimey et alpage de Chandolin).

Devoir de la commune municipale

Selon la loi sur les communes du 5 février 2004, la

commune municipale a notamment les attributions décrites ci-dessous. En plaçant en parallèle les commissions mises en place pour préparer la nouvelle commune, on se rend compte que toutes les attributions mentionnées par la loi sont analysées.

- a) la gestion et le contrôle des finances municipales; (commission financière)
- b) la police locale; (commission sécurité, sous-commission police)
- c) l'aménagement local et la police des constructions; (commission con-

struction et cadastre)

- d) la construction et l'entretien des bâtiments, rues, routes et chemins municipaux; (commission trafic, travaux publics)
- e) l'alimentation en eau potable, l'évacuation et l'épuration des eaux usées, le traitement des ordures; (commission environnement)
- f) la protection contre le feu et la protection civile; (commission sécurité, sous-commission feu, PC)
- g) la protection de l'envi-

ronnement; (commission environnement)

- h) l'enseignement dans les écoles enfantines, dans les écoles primaires et au cycle d'orientation; (commission formation, santé, social)
- i) la promotion du bien-être social; (commission formation, santé, social)
- j) l'aide sociale et la tutelle; (commission formation, santé, social)
- k) l'encouragement des activités culturelles et sportives; (commission formation, santé, social)

l) la promotion de l'économie locale; (commission économie publique)

- m) l'approvisionnement en énergie; (commission énergie)
- n) le contrôle des habitants; (commission administration)
- o) l'adoption de mesures en vue de remédier aux éventuelles carences en matière d'approvisionnement en énergie, denrées alimentaires et autres produits de première nécessité (commission sécurité). ■

Résultats de la votation du 17 juin dernier

Le 17 juin dernier, les citoyens d'Anniviers ont été appelé aux urnes pour se prononcer sur le contrat de fusion proposé par les autorités d'Anniviers et porté à la connaissance de la population anniviarde lors d'Assemblées primaires extraordinaires.

Si la participation a été quelque peu moins importante que pour le vote sur la fusion des communes, l'enthousiasme est clair et le résultat sans appel.

	Ayer	Chandolin	Grimentz	St-Jean	St-Luc	Vissoie	Résultat Anniviers
Votants inscrits	519	87	303	192	258	314	
Bulletins rentrés	265	52	190	106	151	196	
Bulletins blancs	8	1	1	1	3	1	
Bulletins nuls	8	0	0	0	0	0	
Bulletins valables	249	51	189	105	148	195	OUI
Bulletins oui	198	48	161	93	138	171	86.34
Bulletins non	51	3	28	12	10	24	%
% de oui	79.52	94.12	85.19	88.57	93.24	87.69	
Participation %	51.06	59.77	62.71	55.21	58.53	62.42	58.28

Le contrat de fusion des communes d'Anniviers est accepté.

Une nouvelle fois, les autorités communales prennent note du résultat et remercient la population pour la confiance témoignée à travers les urnes.

Démarches effectuées et à venir

15 juin 2007

Bref saut en arrière pour rappeler que la première phase des commissions s'est achevée le 15 juin dernier par la présentation du travail des membres des commissions à tous les conseillers en séance plénière. Un constat a été fait: l'important travail effectué par tous les conseillers.

Reste maintenant à harmoniser les diverses aides, les règlements et à décider de certaines options à prendre (organisation des différents bureaux communaux, définition de secteurs pour la voirie,...).

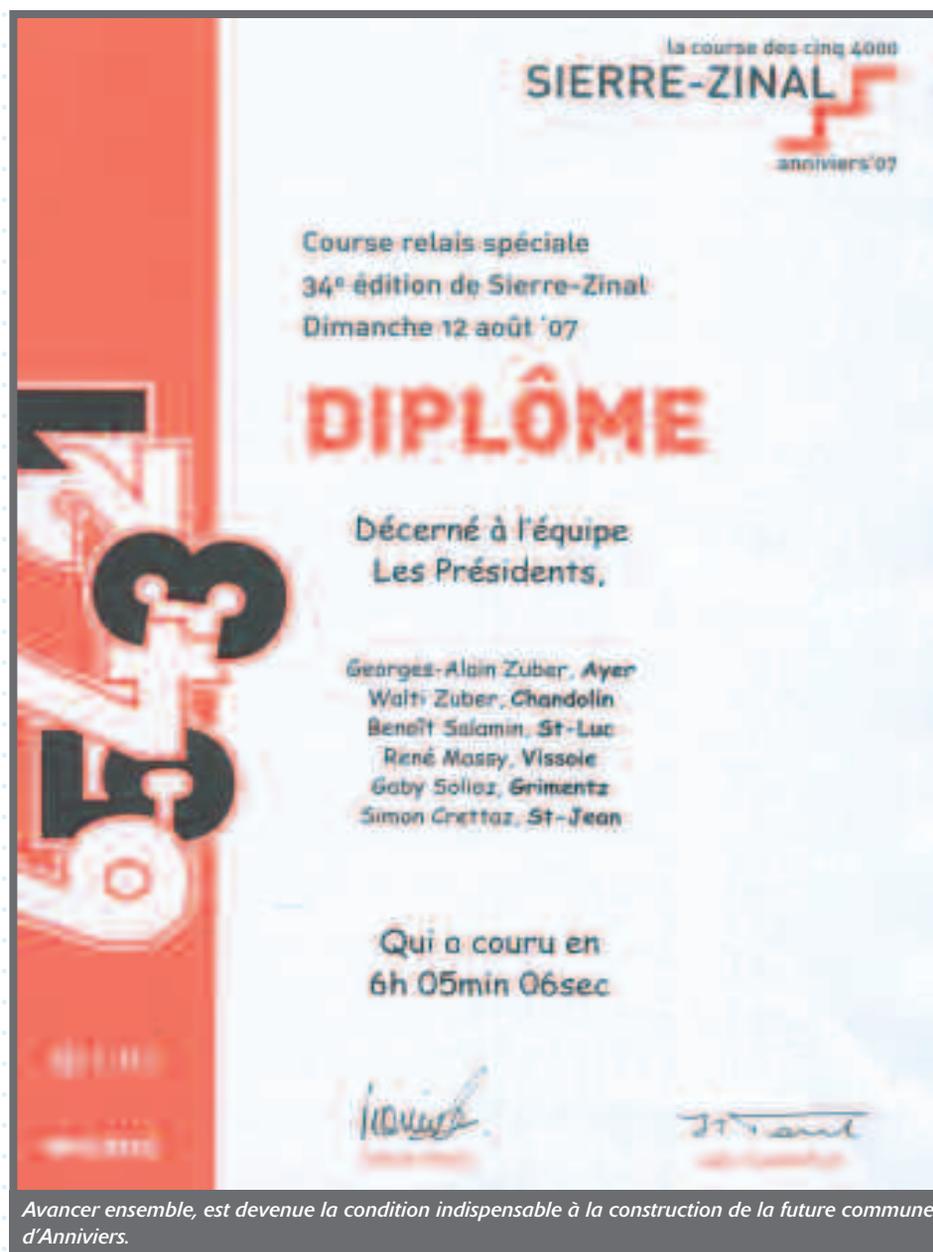
En effet, tous les thèmes traités par les commissions ne se prêtent pas au débat. Deux catégories de commissions ont été définies:

- les stratégiques: politique; formation, santé, social et culture; aménagement du territoire; économie publique; agricole
- les techniques: administration; sécurité; trafic et travaux publics; environnement; construction et cadastre; énergie; financière; bourgeoisie et triage

Pour certaines commissions, l'ouverture de la discussion à la population est nécessaire afin de valider la direction prise par les commissions.

23 juillet 2007

Selon la loi sur les com-



munes, un rapport sur la fusion des communes comportant notamment les résultats des diverses votations a été rédigé et remis aux autorités cantonales. Ce document, historique, permettra au Conseil d'Etat d'entreprendre d'office les démarches utiles pour compléter le dossier établi à l'intention du Grand Conseil. Sur la base dudit dossier, le Conseil d'Etat élabore un projet de décision et un message pour le Parlement.

Ce dernier approuve le contrat de fusion et prononce la fusion des communes. La décision est prise en une seule lecture et il n'y a pas de référendum possible.

Si les délais de procédure sont difficiles à estimer, le calendrier pourrait être le suivant:

Octobre – novembre 2007: projet de décision et message du Conseil d'Etat.
Automne 07 / hiver 08: Grand Conseil.

5 octobre 2007 et 16 novembre 2007

Deux INForum sont organisés avec chacun des thèmes différents. Si toutes présenteront les tâches effectuées et à venir, un temps de parole plus important sera laissé aux commissions dites stratégiques.

Vous trouverez ci-après les programmes des deux forums:

5 octobre 2007, salle communale de Vissoie à 20 h: présentation du travail des

commissions énergie / financière / trafic / environnement / politique / formation, santé, social / agriculture. Les trois dernières ouvriront la discussion avec la population afin de mieux cerner ses attentes. Des invités et un modérateur seront présents pour répondre à vos questions et animer cette soirée.

Le **16 novembre 2007**, le 2^e INForum aura lieu à la salle communale de St-Luc à 20 h. Les commissions construction et cadastre / administration / sécurité / bourgeoisie / aménagement du territoire et économie publique (tourisme) présenteront l'avancement de leur travail. Les deux dernières permettront d'ouvrir la discussion avec la population et MM Jean-Michel Cina, René Schwéry, entre autres.

Les forums ne présentent pas les conclusions des commissions, qui ont encore plus d'une année pour préparer la nouvelle commune. Ces forums serviront à percevoir l'avis de la population et à prendre note des attentes des citoyens de la future Commune d'Anniviers. ■

Adresse de contact

Secrétariat intercommunal,
Martine Antonier Tschus
Case postale 46
3961 Vissoie, 027 475 14 55,
martine.antonier@anniviers.org
www.anniviers.org